



Ville de 33 000 habitants (surclassée 40-80 000 habitants) au cœur de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Trappes-en-Yvelines connaît une forte croissance résidentielle, économique et démographique, portée par des programmes de rénovation urbaine ambitieux.

Directeur Adjoint des accueils périscolaires et de loisirs H/F

Référence : ADJ/PERI/F

Recrutement d'un fonctionnaire titulaire ou à défaut un contractuel de droit public

Catégorie B : Cadre d'emplois des animateurs territoriaux – Filière animation

Catégorie C : Cadre d'emplois des adjoints d'animations territoriaux - Filière animation

Missions et activités principales :

En lien avec le directeur, veille au bon fonctionnement des accueils périscolaires et de loisirs

- En l'absence du directeur, il est le responsable des accueils de la pause méridienne, du soir et des vacances scolaires en centre de loisirs.
- Durant les séjours en vacances et selon le besoin, il peut exercer les fonctions de directeur de centre de loisirs
- Durant la restauration scolaire, veille au bon fonctionnement et de l'application de la charte de la restauration.
- Le mercredi après-midi en période scolaire, une partie des adjoints aidera les directeurs à la gestion des centres de loisirs. D'autres seront en gestion de missions spécifiques (suivi des fiches incidents, formation interne et services temporaires.
- Durant les temps d'accueil enfants, l'adjoint pédagogique compte dans le ratio d'encadrement
- Veiller à la sécurité affective, physique et morale des enfants et à la bonne application des mesures réglementaires et de sécurité. Mettre en œuvre les moyens pour garantir la sécurité des enfants.
- Suivre les enfants accueillis en Protocole d'Accueil Individualisé et un Protocole d'Accueil Personnalisé (veille à la mise en place des règles définies et transmet l'information au personnel)
- Assister le directeur dans la mise en place d'un accueil de qualité en occupant le rôle d'adjoint pédagogique
- Aider à l'élaboration et la mise en œuvre du projet de fonctionnement et pédagogique annuel des accueils périscolaires et de loisirs
- Prendre en charge des temps d'animation
- Suivre l'élaboration et la réalisation des projets d'animation (Aide à la réalisation des projets) et évaluer les projets d'animation réalisés

- Réfléchir à l'aménagement des espaces et le temps de l'enfant
- Participer à l'évaluation des objectifs du projet pédagogique et des projets réalisés
- Veiller à un accueil de qualité pour les familles en favorisant les liens avec les parents

Se tenir au courant du dispositif d'Individualisation des Parcours Péricolaires

- Remplacer le directeur dans les réunions pluridisciplinaires du dispositif IPP
- Aide à la mise en œuvre des actions ou ateliers éducatifs « essentiels » sur ses accueils
- Aide à l'évaluation du suivi des enfants en IPP dans nos accueils

Participer aux projets transversaux de la ville

- Mettre en œuvre des actions interservices (Plage, Fêtes, Fête de Trappes, séjours, Fêtes de quartier...)

Participer à l'encadrement du personnel

- Veiller à être cohérent avec son directeur et le remplacer durant ses absences
- Aider le directeur dans l'encadrement de l'équipe d'animateurs.
- Planifier, contrôler et évaluer les actions du personnel d'animation sur le terrain
- Participer à l'organisation et la tenue des réunions d'équipe hebdomadaires et faire le point sur les dossiers en cours avec son directeur lors de la rencontre hebdomadaire.
- Selon les ordres du jour, participer aux réunions de « coordination des directeurs »
- Avec le directeur se répartissent les entretiens d'évaluation
- Selon le besoin, prendre part aux entretiens de recrutement
- Assister le directeur dans la gestion des accueils
- Effectuer certaines tâches administratives et financières
- Faire les demandes de travaux urgentes
- Participer à l'évaluation des compétences et des besoins en formation des animateurs
- Former les animateurs sur le terrain et intervenir en relation d'aide (pédagogique et technique). Faire réfléchir l'équipe sur leurs pratiques
- Accompagner les animateurs stagiaires dans leur formation
- Participer et développer le partenariat avec les écoles.

Relations Fonctionnelles :

En interne :

- Les Directions des Affaires Scolaires, de la Restauration, La Petite Enfance, La Réussite Educative, la Maison des Parents, la Jeunesse, les Sports et les autres services municipaux.

En externe :

- Familles, éducation nationale, associations, direction départementale de la cohésion sociale et PMI.

Conditions de recrutement :**Connaissances et prérequis :**

- B.A.F.A, BAFD, ou diplôme professionnel de l'animation
- Attestation de formation aux gestes de premier secours (PSC1).
- Connaissance de la législation sur les accueils collectifs de mineurs.
- Connaissance des besoins du développement de l'enfant.
- Connaissance du monde de l'animation socio-éducative.
- Connaissance de la fonction publique territoriale.

Savoir-faire :

- Sens de l'organisation et rigueur.
- Réactivité face aux urgences.
- Autonomie et prise d'initiatives.
- Sens de l'organisation et rigoureux
- Capacité à animer une équipe au service des enfants et des familles
- Capacité d'écoute et de diplomatie
- Savoir se positionner en tant que cadre intermédiaire (gestion de l'affectif)
- Réactivité face aux urgences
- Capacité à prendre des initiatives
- Savoir rédiger (un courrier, fiche action, fiche incident, un rapport, une évaluation, projet d'animation...)
- Capacité à élaborer et à mettre en œuvre des projets d'animation au service des enfants et des familles
- Savoir utiliser les logiciels Word, Excel, messagerie et les logiciels métiers.

Savoir être :

- Etre dynamique
- Etre disponible
- Etre force de proposition.
- Obligation du devoir de réserve

Contrainte du poste :

- Accueil du public difficile et secteur exposé.
- Responsabilité pénale et civile.
- Temps de travail annualisé, horaires irréguliers et amplitude variable.
- Polyvalence
- Participation aux fêtes de quartier, écoles, manifestations municipales (fêtes de Trappes, temps forts...)

Pénibilité :

- Fractionnement des horaires et amplitude de travail
- Bruit (temps de restauration)
- Postures pénibles (mobilier d'enfant)

Pour candidater

Ce poste est réservé à un fonctionnaire titulaire ou à défaut un contractuel de droit public. Vous bénéficierez d'un régime indemnitaire, d'une prime annuelle, d'une restauration municipale et l'accès à des prestations sociales.

*Veillez adresser votre Curriculum Vitae et lettre de motivation à recrutement@mairie-trappes.fr en précisant la référence **ADJ/PERI/F** ou bien par courrier à l'attention de Monsieur le Maire au 1, place de la République – CS 90 544 – Trappes Cedex.*